



Bruxelles, le 18/01/2024

A l'attention des membres de l'Assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Nos références : 2024-01-18-BDF-AG-2024-03-14-Convocation
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : Formulaire d'inscription, Formulaire de procuration et PV de l'AG du BDF du 14 mars 2024

Objet : ordre du jour de l'AG ordinaire du 14 mars 2024 à Bruxelles

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale ordinaire du BDF**.

Celle-ci se tiendra le **14 mars 2024, selon l'horaire suivant** :

- de **12h30 à 14h00** : Assemblée générale ordinaire
- Pause de 15 minutes
- de **14h15 à 15h45** : Convention ONU sur les droits des personnes handicapées – Rapport Alternatif du BDF et des Conseils d'avis : Validation de la version finale.

Lieu de réunion et modalités pratiques

- Tour des Finances, Boulevard du Jardin Botanique 50/150, 1000 Bruxelles
- En arrivant devant la Tour des Finances, prendre la porte rotative de gauche et s'adresser au personnel du bureau d'accueil du SPF Sécurité social
- Salle Doppio, étage +2
- traduction simultanée Français-Néerlandais



Bruxelles, le 18/01/2024

Confirmation de votre participation

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence **avant le 4 mars 2024** et à nous retourner le document de participation joint à la présente.

Procuration

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée générale ordinaire, merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée **avant le 4 mars 2024**.

Compte tenu des quotas de présence et de vote exigés par la loi, nous insistons sur le fait que **vous devez donner votre procuration à un représentant d'une autre organisation membre de l'Assemblée Générale du BDF**.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ?
N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du BDF en cas de doute.

Ordre du jour

A. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire (12h30 – 14h00) :

1. Approbation du PV de l'AG du 14/12/2023
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2024
3. Présentation du Rapport d'activité 2023
4. Approbation du Rapport d'activité 2023
5. Présentation des comptes 2023
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2023
7. Approbation des comptes 2023
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Divers

B. Partie informative (14h15 – 15h45) : Convention ONU sur les droits des personnes handicapées – Rapport Alternatif du BDF et des Conseils d’avis : Validation de la version finale.

Points « divers »

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le **4 mars 2024**. Ils seront abordés en point 14 de l’AG ordinaire.

Traduction en langue des signes

Le BDF prend en charge les frais d’interprétation en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) interprète. Le secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent.

Malheureusement, en raison du nombre limité d’interprètes en langue des signes francophones, le BDF n’est pas en mesure de garantir la présence effective de ceux-ci.

Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le 14 mars 2024, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service d’interprétation en langue des signes francophone de Belgique. Si ce n’est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l’intéressé.

Dans l’attente de vous rencontrer le 14 mars 2024, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du BDF
La Secrétaire Générale



Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Au nom du BDF
Le Président :



Pierre GYSELINCK
Président